



## Formulaire d'inscription

Horaire 7/7 – Congé annuel été 2022  
Période de 10 semaines à l'intérieur de la  
période du 5 juin au 27 août 2022  
(à compléter avant le 15 mars 2022)

Je \_\_\_\_\_ désire participer à l'horaire 7/7, soit 7 jours de travail consécutifs et 7 jours de congé consécutifs durant la période estivale 2022 selon les modalités prévues à l'entente particulière survenue entre le CHU de Québec-Université Laval et les Syndicat des employés et employés du CHU de Québec (SCFP-1108).

Signature \_\_\_\_\_ N° employé \_\_\_\_\_

---

Titre d'emploi : \_\_\_\_\_ Autorisé : \_\_\_\_\_ Refusé : \_\_\_\_\_

Statut : \_\_\_\_\_ Chef de service : \_\_\_\_\_

Quart de travail : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

### NOTE :

L'Employeur confirmera à la salariée sa participation à l'horaire 7/7 au plus tard le 30 avril 2022. L'Employeur pourra mettre fin à l'horaire 7/7 si les conditions ne sont pas respectées. Pour la salariée à temps partiel, les disponibilités doivent être mises à jour à la hauteur d'un temps complet entre le 15 mai et le 1<sup>er</sup> octobre 2022 afin de répondre aux critères d'admissibilité du programme « 7/7 »